

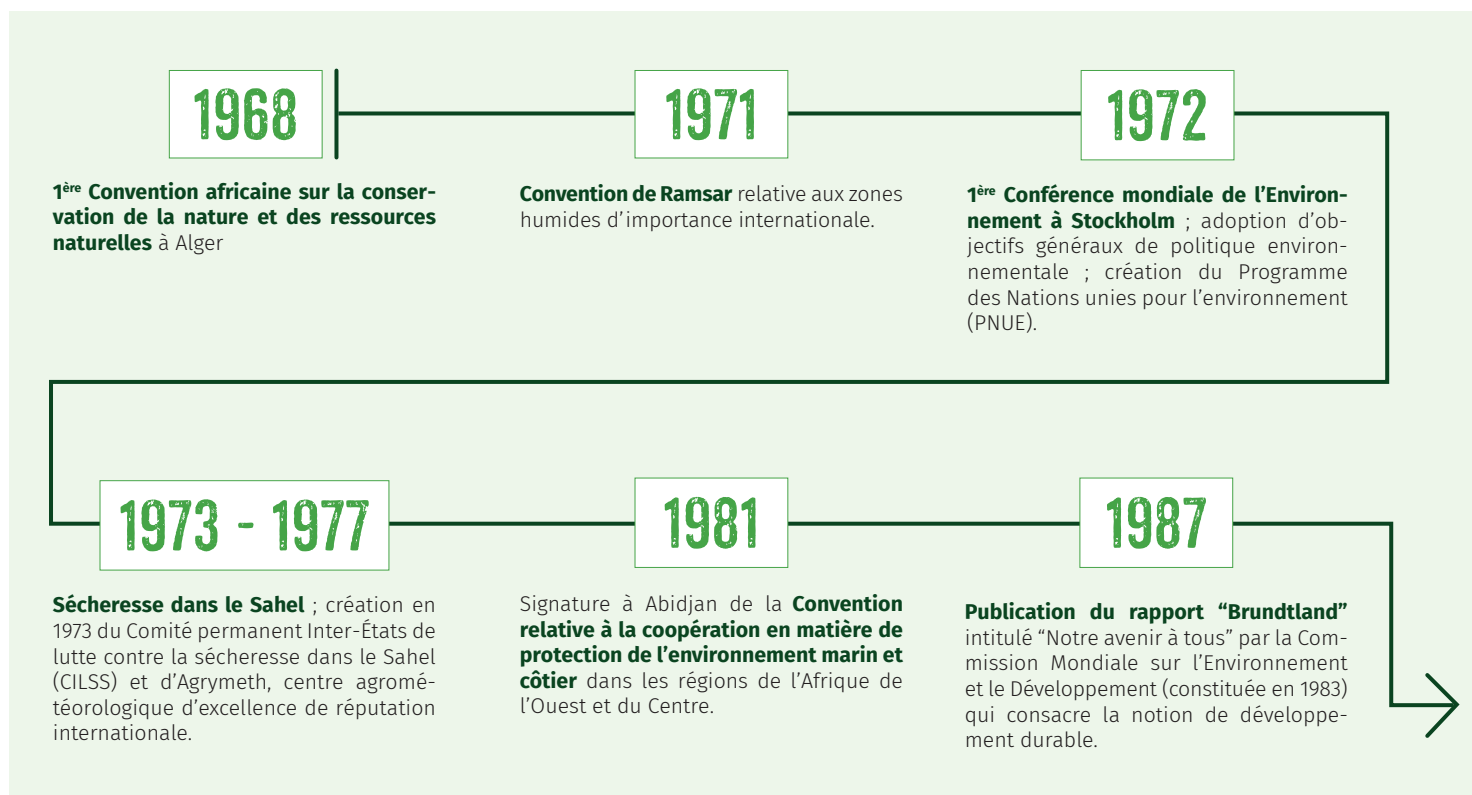
Gouvernance climatique et environnementale, chronologie d'une montée en puissance

Depuis les années 1970, le Système des Nations Unies a initié et animé de grands processus internationaux sur les enjeux environnementaux, avec pour but d'outiller la communauté internationale, de fixer des règles et des modalités d'action, des critères et des indicateurs pour la mise en œuvre de toutes les décisions issues de ces processus. Cette chronologie non exhaustive présente certains des moments forts de l'intégration des questions environnementales et climatiques dans l'agenda international et régional ouest-africain.

C'est à Rio en 1992 lors de la Conférence des Nations unies pour l'Environnement et le Développement que la notion de gouvernance climatique mondiale a été officiellement reconnue dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'apparition de cette notion illustre les préoccupations communes et la nécessité d'une collaboration globale pour répondre aux défis gigantesques suscités par le changement climatique et environnemental. L'Afrique de l'Ouest a été un partenaire constant des grandes rencontres internationales et a progressivement intégré ces enjeux dans ses po-

litiques et stratégies régionales et nationales : la question environnementale se décline aussi sur le continent au travers d'instruments juridiques régionaux, à l'échelle de l'Union Africaine (UA), de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ou encore de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Depuis la Conférence de Rio cependant, la gouvernance climatique donne lieu à de nombreuses contestations, notamment entre les pays développés et les pays en développement. Elles se traduisent par des divergences sur l'interprétation à donner aux diverses dispositions de la Convention,

par les difficultés de parvenir à des accords contraignants sur de nombreux points : le financement, l'adaptation, l'atténuation, le transfert de technologies... D'autre part, l'opérationnalisation des politiques environnementales reste soumise à différentes contraintes : tension entre développement économique et durabilité environnementale, multiplicité des politiques et vision sectorielle, insuffisance des ressources financières, cohérence et articulation entre échelon international, régional, national et local... ■



ENJEUX

1988

Création du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), placé sous l'égide du PNUE et de l'Organisation Météorologique Mondiale, pour assurer le suivi scientifique des dérèglements climatiques.

1991

Création du Fonds pour l'Environnement mondial (FEM) qui finance 65 % du PNUE.

1992

Adoption de la Déclaration de Rio lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et de deux conventions cadres, l'une sur le changement climatique, l'autre sur la diversité biologique ; élaboration de l'Agenda 21.

2002

Sommet mondial des Nations unies sur le développement durable à Johannesburg qui porte sur la mise en œuvre de l'Agenda 21.

1997

Adoption lors de la 3e Conférence des Nations Unies sur le climat du "Protocole de Kyoto" prévoyant la réduction des réductions de gaz à effet de serre d'ici 2020 avec un mécanisme de stabilité pour les pays ne pouvant appliquer entièrement les dispositions.

1994

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et définition des programmes d'action qui relèvent de la mise en valeur intégrée des terres des zones arides, semi-arides et subhumides sèches.

2003

Convention de Maputo sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (révision de la convention d'Alger de 1968).

2005

Entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. Élaboration de la politique forestière de la CEDEAO.

2008

La première politique environnementale de la CEDEAO (ECOWEP) adoptée le 19 décembre 2008 à Abuja.

2015

Accord de Paris (COP21), définition d'un objectif de limitation du réchauffement mondial entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100.

2011

1^{ère} Conférence sur le changement climatique et le développement en Afrique (CCDA) à Addis-Abeba.

2010

• **Création à la COP16** de Cancun du Fonds vert pour le climat destiné aux pays en voie de développement et mise en place du système REDD+ de réduction des émissions de CO₂ provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts.

2022

• **Entrée en fonction du Centre africain pour la politique en matière de climat (CAPC)** et lancement de l'initiative ClimDev-Afrique, programme décennal d'appui à l'intégration des changements climatiques dans les politiques africaines de développement.

- **1^{ère} stratégie régionale sur le climat de la CEDEAO** fixant les objectifs régionaux d'atténuation et d'adaptation à l'horizon 2030.
- **COP27** à Charm el-Cheikh en Égypte, création d'un fonds financier pour compenser les pertes et préjudices.